



Etre locataire en etant proprietaire a 50%

Par **Julc**, le **22/06/2017** à **10:10**

Bonjour,
voici ma situation:

Mon ami et moi (nous ne sommes ni marié ni pascé)avons acheté un appart à 50/50 dont le crédit n'est pas encore remboursé.Vous nous séparons et nous voudrions savoir si dans un premier temps nous pouvons garder l'appart en commun en payant notre part du credit et si je peux rester dans l'appart en lui payant un demi louer (puisqu'il est proprietaire à 50%). Savez vous si c'est possible et si la CAF accepte ce genre de baux.

je vous remercie par avance

Par **Lag0**, le **22/06/2017** à **10:50**

Bonjour,
Si c'est possible ? Oui, bien sur...

Pour la CAF en revanche, voir avec elle, mais je doute que vous puissiez déclarer être en location...

Par **BrunoDeprais**, le **22/06/2017** à **14:38**

Bonjour

Il me semble qu'on pouvait obtenir des APL tout en étant proprio.
Mais les choses ont peut être été revues.

Par **morobar**, le **22/06/2017** à **18:33**

Bonjour,

Il n'est pas possible d'établir un bail dans lequel on est à la fois bailleur et locataire.
Ce n'est d'ailleurs pas un loyer que vous verserez, mais une indemnité d'occupation.

Par **julc**, le **10/07/2017** à **14:44**

J'ai bien vu qu'on peut avoir des apl en tant que propriétaire mais en étant copropriétaire avec un crédit aux 2 noms je doute que ce soit faisable. en tout cas merci pour vos réponses